

NOTRE RÉMUNÉRATION, LE COMBAT D'UNION-INDÉPENDANTS DEPUIS 2017!

Dès 2017, Union-Indépendants revendiquait la mise en place d'une rémunération horokilométrique avec une rémunération minimale de la course fixée à 8 euros net chauffeur. 6 ans plus tard, nous continuons et continuerons sans cesse de nous battre pour la mise en place de cette rémunération, seule solution pour être indépendants mais être mieux rémunérés!

NOTRE REVENDICATION

Pendant que des organisations syndicales bradent notre rémunération à grands coups de taux minimum horaire, Union-Indépendants revendique la mise en place d'une rémunération horokilométrique par gamme de véhicule applicable sur **l'ensemble de la course** (approche comprise) ainsi que la rémunération de services complémentaires.

POUR UNE RÉMUNÉRATION PRENANT EN COMPTE DE NOMBREUX PARAMÈTRES

Union-Indépendants revendique l'instauration d'une grille de rémunération sectorielle horokilométrique minimale pour les chauffeurs VTC, intégrant plusieurs paramètres essentiels pour une rémunération complète et juste qui garantisse notre rentabilité.

- Le **temps total de la course**, depuis son acceptation jusqu'à la dépose du client.
- La distance intégrale parcourue durant la course.
- Un tarif de base pour la prise en charge du client.
- Un supplément tarifaire selon la catégorie du véhicule utilisé.
- Des tarifs additionnels pour des services spéciaux, comme la fourniture d'un siège-bébé, le transport de bagages volumineux ou d'animaux, le quatrième passager.



QUEL MONTANT MINIMUM?

Union-Indépendants revendique un modèle de rémunération minimale sectorielle VTC net chauffeur en entrée de gamme (Uber X par exemple) sur la base de :

- Montant minimum de la course : 10 euros
- Montant de la prise en charge : 1,87 euros
- Tarification au kilomètre : 1,33 euro/km
- Tarification par minute: 0,35 euro/min
- Union-Indépendants revendique que chaque gamme de véhicule se voit attribuer un pourcentage d'augmentation applicable à la rémunération minimale sectorielle.

Exemple : Pour une course de 20 min. à 5,5 km = 16,19 € soit (5,5 km x 1,33 €/km) + (20 min. x 0.35 €/minute) + 1,87€.

Retrouvez notre simulateur de rémunération de course : https://union-independants.fr/

TRANSPARENCE DE LA RÉMUNÉRATION

Pour Union-Indépendants, il est crucial d'avoir une compréhension claire de notre rémunération et de son mode de calcul.

Après avoir obtenu l'affichage des grilles de tarification, nous revendiquons la fourniture complète des données de chaque course aux chauffeurs VTC dans leur espace personnel au sein de l'application.

Cela permettra aux chauffeurs de suivre et d'analyser efficacement leurs revenus.

Les données indispensables

- Durée totale de la course.
- Distance intégrale parcourue.
- Montant exact de la rémunération.

COHÉRENTS DANS NOS PROPOSITIONS, CONSTANTS DANS NOS REVENDICATIONS, COMBATIFS POUR L'AVENIR

UNION-INDÉPENDANTS CONTINUERA SANS RELÂCHE
DE DÉFENDRE UNE RÉMUNÉRATION JUSTE POUR TOUS LES VTC!



DU 22 AU 30 MAI,VOTEZ ET FAITES VOTER UNION-INDÉPENDANTS!



Retrouvez toutes les propositions sur notre page spéciale VTC





